

**LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE
REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE BOURGS SUR COLAGNE**

Conseillers Municipaux : en exercice : 23
Présents : 18
Procuration :
Absents : 5

L'an deux mille vingt-six, le 26 février, le Conseil Municipal de la commune de **BOURGS SUR COLAGNE** dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de **M. Lionel BOUNIOL**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 février 2026

Présents : M. Lionel BOUNIOL, Mme Michèle CASTAN, M. Serge CHAZALMARTIN, M. Marc CLAVEL, Mme Larissa FAGES, M. Olivier FOLCHER, M. Franck GERVAIS, M. Martial MALIGES, M. Éric MIEUSSET, M. Gérald MENRAS, Mme Chantal MORERA, Mme Isabelle PÉRIÉ, Mme Sylvie PETIT, Mme Valérie PLAGNES, M. Pascal PRADEILLES, M. Michel PRIEUR, Mme Marie ROCHETEAU, Mme Magali ROUSSET,

Absents excusés : Mme Delphine CASTAN LAHONDES, Mme Corinne MUNIER, Monsieur Thomas MEISSONNIER

Absents : Mme Évelyne ALCHECHER, M. Nicolas SALLES.

Secrétaire de séance : Mme Magali ROUSSET.

10/2026 – Objet : Autorisation de travaux d'installation de systèmes de chauffage dans les deux boutiques du Monastier

Dans le cadre de la réhabilitation des maisons « Nègre », sises 28/30 avenue de la République au Monastier, la commune de Bourgs sur Colagne a engagé des travaux visant à transformer ces bâtiments en logements et commerces. Cette opération s'inscrit dans une démarche globale de revitalisation du centre-bourg.

Afin de renforcer l'attractivité économique du secteur, la commune a décidé d'aménager deux boutiques au sein de ces locaux. Ces espaces, destinés à accueillir des activités commerciales, doivent offrir des conditions de travail et d'accueil optimales pour les commerçants et les clients. À ce titre, l'installation d'un système de chauffage performant et adapté constitue un élément essentiel pour garantir un environnement confortable et fonctionnel, notamment durant les périodes hivernales.

Après consultation des entreprises locales, le devis proposé par l'entreprise **POUDEVIGNE**, sise à La Canourgue, a été retenu. Ce devis, d'un montant de **12 352 euros HT**, répond aux exigences techniques et financières de la commune. Il prévoit la fourniture et la pose des équipements nécessaires à l'installation des systèmes de chauffage dans les deux boutiques.

La présente délibération a pour objet d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise **POUDEVIGNE**, à engager les dépenses correspondantes et à inscrire ces dernières au budget communal pour l'exercice 2026.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-29,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L. 1111-1 et suivants,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise **POUDEVIGNE** pour l'installation de système de chauffage dans les deux boutiques du Monastier, d'un montant de 12 352 euros H.T,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente délibération,

- **INSCRIT** la dépense au budget de la commune pour 2026.

Bourgs sur Colagne, le 26 février 2026

La Secrétaire de séance,


Magali ROUSSET

Le Maire,


Lionel BOUNIOL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.